



La parcelle BK97 d'une contenance de 1 569 m² est classée zone Agricole, et comporte de nombreux spécimens d'arbres matures d'essences nobles.

Cette parcelle est desservie par un chemin d'accès d'une largeur de 2.00 ml depuis la voirie du lotissement Park Roudouanton (partie qui sera rétrocédée à la commune).

Le talus existant Nord Ouest sera rehaussé afin de constituer une séparation avec la voie rapide. A l'Est, un talus séparatif sera créé le long de la future parcelle communale afin d'isoler le futur lot n°7.

A court et moyen terme, cette parcelle devrait être destinée à une utilisation commune du lotissement : potager partagé, espace de jeux détente, zone de rencontre...

La parcelle sera cédée par acte notarié au bénéfice de la commune qui définira son usage.